

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2025

NOMBRE DE conseillers municipaux :

. En exercice : 29 . Présents : 22 . Absents : 2 . Pouvoirs : 5

DATE DE L’AFFICHAGE de la liste des délibérations : 10 novembre 2025

OBJET :

CM2025_93 – Tarifs d’occupation du domaine public à compter du 1er janvier 2026

L’an deux mille vingt-cinq, le six du mois de novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de SAUJON s’est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d’après convocation faite le vingt-quatre octobre deux mille vingt-cinq.

PRESENTS :

Mmes et Ms Pascal FERCHAUD / Jean DAUDENS / Mariette ADOLPHE / Jean-Marc BABIN / André FRANCHI / Véronique BETIZEAU / Elisa RATISKOL / Jean-François DANIEL / Rodolphe PETIT / Alain MAGEAUD / Caroline DUBOIS / Véronique TOURNEUR / Marie-Madeleine ROUIL / Jean-Christophe DORIDOT / Frédéric BOTTON / Nathalie NICOLE / Christophe HERNANDEZ / Alain FRICAUD / Jean-François MOREL / Jean-Christophe DELHAYE / Bernard GEOFFROY / Jean-Pierre LAVERGNE

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

- Pascale JUAN représentée par Véronique TOURNEUR
- Nathalie AFONSO CORREIA représentée par Bernard GEOFFROY
- Sandrine LAPEYRADE TISON représentée par Jean-François MOREL
- Alexandra LAVOIES représentée par Véronique BETIZEAU
- Gabriel DITGEN représenté par André FRANCHI

ABSENTS NON EXCUSES :

- Céline RENOULEAU
- Jean-Claude NEVEU

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Véronique TOUNEUR a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026

Monsieur DAUDENS, adjoint délégué aux finances, propose à l'assemblée de modifier les tarifs d'occupation du domaine public à compter du 1^{er} janvier 2026, comme suit :

I – TERRASSES – PANCARTES – PANNEAUX

1. Occupation simple du domaine public sans matérialisation au sol.
2. Occupation du domaine public par une structure démontable non couverte et non close (exemple : plancher délimité ou non par des claustras ou des balustrades).
3. Occupation du domaine public par une structure en dur non démontable.

	Dimensions	Pour mémoire Forfait annuel redevance à compter du 01/01/2025	Forfait annuel redevance à compter du 01/01/2026 ± 3 %
Pancartes directionnelles	50 cm x 20 cm maximum	Néant	Néant
Pancartes publicitaires	50 cm x 20 cm maximum	17,20 €	17,70 €
Terrasses simples non matérialisées au sol et occupations diverses pour étalages (chevalets, présentoirs, etc ...)	Profondeur < ou = à 3 m	17,20 € *	17,70 € *
	Profondeur > à 3 m	25,20 € *	26,00 € *
Terrasses délimitées par une structure démontable	au m ²	20,70 €	21,30 €
Terrasses en dur non couverte	au m ²	23,00 €	23,70 €
Terrasses en dur couverte	au m ²	34,50 €	35,50 €
Structure mobile pour activité professionnelle saisonnière (6 mois)	au m ²	11,10 €	11,40 €
Les tarifs « * » ci-dessus sont applicables par « mètre entier » ou multiple de « mètre entier »			

II – VENTE AU DEBALLAGE

	Pour mémoire Tarif au 01/01/2025	Tarif Au 01/01/2026
Droit de place pour les ventes au déballage (dédommagement des frais occasionnés pour la mise en place de conteneurs, l'enlèvement et le traitement des déchets)	103,40 €	106,50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER les tarifs d'occupation du domaine public à compter du 1^{er} janvier 2026
tels que détaillés ci-dessus.

Pour : 27

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré le 6 novembre 2025

Pour copie conforme

Le Maire,



P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,

V. TOURNEUR

TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N°
017-211704218 - 20251106-CM2025_93-DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le 10/11/2025 - Publié le 10/11/2025